



Fédération
Syndicale
Unitaire

Académie Orléans-Tours

Spécial Concours Professeurs des Ecoles 2019

Aux portes du métier !

Le double 4 pages que nous vous distribuons aujourd'hui est destiné à vous apporter l'essentiel des informations que seul le SNUipp-FSU, premier syndicat du 1er degré, est en mesure dès maintenant de fournir à tous.

Depuis de très longues années maintenant, nous avons fait le choix de venir vers les candidats au CRPE que vous êtes, dès les épreuves écrites, pour remettre ce document de la main à la main, au plus grand nombre d'entre vous.

Si un concours comporte toujours une dimension aléatoire, nous avons voulu, à travers ces quelques pages, vous parler d'un avenir proche, celui de votre accession au « statut hybride » d'étudiant-fonctionnaire stagiaire.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, le projet de loi Blanquer est débattu. Il introduit de profonds changements dans la formation initiale. Les articles de cette loi annoncent une vaste réforme dont les contours restent flous. Si la loi est adoptée, les ESPE deviendraient des INSPE, avec des maquettes et des volumes horaires très différents des années précédentes. La place du concours ne serait plus positionnée à la même période. Dès la L2, il serait possible d'enseigner en tant que contractuel. Cette liste de « nouveautés » n'est bien sûr pas exhaustive...

Quoiqu'il en soit, le SNUipp-FSU sera à vos côtés pour vous apporter les informations les plus précises possibles sur tous ces changements à venir. Le bulletin de liaison syndical fourni avec ce numéro de « Réussir » est le premier moyen pour maintenir le contact entre nous.

Comme nous l'avons fait par nos permanences cette année, dans chacun des 6 départements de notre Académie, nous continuerons à vous informer, à débattre avec vous de votre formation, à vous aider à concilier votre métier d'enseignant et votre formation au sein d'un centre ESPE (ou INSPE) de votre académie pour ceux d'entre vous qui devront valider le Master 2.

Aides, conseils, solidarité et connaissance du terrain voilà tout ce que peut et souhaite vous apporter le SNUipp-FSU.

Bienvenue dans la profession !

Le SNUipp-FSU Orléans-Tours

A savoir - A savoir - A savoir - A savoir

Inscrits aux concours 2019				
	Externe	3ème concours	2nd concours interne	TOTAL
CHER	352	29	24	405
EURE ET LOIR	433	18	66	517
INDRE	379	21	12	412
INDRE ET LOIRE	759	91	29	879
LOIR ET CHER	448	39	30	580
LOIRET	570	123	59	752
TOTAL	2 938	369	169	3 476

Places aux concours		
	Total	<i>Ces chiffres sont ceux recueillis auprès des collègues des départements de l'Académie. Nous les avons donc de la « bouche » des IA qui ont l'interdiction formelle de la part du Ministère de les annoncer officiellement. (lire l'article ci-dessous)</i>
CHER	37	
EURE ET LOIR	77	
INDRE	17	
INDRE ET LOIRE	15	
LOIR ET CHER	15	
LOIRET	86	
ACADEMIE	247	

Places au concours : opacité au pays de la confiance !

Les épreuves du concours de CRPE, pour se destiner au métier d'enseignant du primaire commencent le lundi 8 avril. Ce sera une session 2019 exceptionnelle. C'est en effet la première fois que la répartition du nombre de postes offerts aux concours de recrutement d'enseignants n'est pas encore connue à cette date.

Le site dédié du ministère affiche laconiquement que « le nombre de postes offerts aux concours de la session 2019 sera publié ultérieurement ».

Malgré les demandes du SNUipp-FSU, les candidats vont donc passer les épreuves à l'aveugle sans savoir quelles sont leurs chances potentielles d'être reçus dans l'académie dans laquelle ils passent le

concours.

Le ministère reste silencieux alors que de manière officieuse des informations circulent dans les couloirs des inspections académiques. Quel intérêt a le ministère à ne pas officialiser ces informations ? Serait-ce pour dissimuler des baisses de postes importantes dans certaines académies jusqu'à la dernière minute ?

L' « école de la confiance » manque sérieusement de transparence...

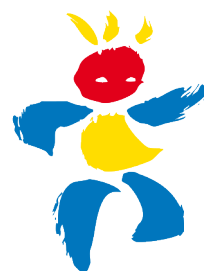
Recrutements Affectations : comment ?

■ **Le département** : votre département de recrutement sera déterminé par votre rang de classement à l'issue des épreuves d'admission. C'est cet élément et lui seul qui est pris en compte.

■ **L'école** : l'affectation au sein d'une école pour y exercer à 1/2 temps ou sur deux 1/4 temps donc, est de la responsabilité de chaque département.

Le SNUipp-FSU et les représentants du personnel seront à vos côtés dès les résultats pour vous informer quant aux règles utilisées et à la nature des postes disponibles.

D'où là encore, l'importance de notre fiche de liaison.



SNUipp-FSU

10 questions sur « le » syndicat

1. A quoi ça sert ?

Être syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

2. Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

3. Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp.

4. Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

5. Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

6. Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(Voir idée n° 7)

7. Le syndicat s'occupe trop de pédagogie

(Voir l'idée n° 6 !) En fait , il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusives.

8. Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

9. Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête des élections paritaires, en progrès constants. Mais l'activité du SNUipp ne s'arrête pas là, bien au contraire (voir les idées n° 3,6,7,8...).

10. C'est trop cher

Allez, on avoue, ce n'est pas donné (1/2 pain au chocolat par jour). Mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autres revenus et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n°2).



REPRENONS LA MAIN SUR NOTRE MÉTIER...

...CHANGEONS L'ÉCOLE !





Sections départementales et responsables secteurs ESPE

Sections départementales et responsables secteurs ESPE	
SNUipp-FSU LOIR-ET-CHER Julien ROUSSELOT - Marion BOUJOT - Carole GAGNIER - Frédérique BESNARD	Maison des syndicats - 35/37 avenue de l'Europe - BP 30836 - 41008 BLOIS CEDEX - snu41@snuipp.fr - 02.54.42.28.30
SNUipp-FSU CHER Aline LEDANOIS - Estelle LAUVERJAT	Maison des Syndicats - 5 Bd Clémenceau 18000 BOURGES snu18@snuipp.fr - 02 48 70 80 72
SNUipp-FSU EURE-ET-LOIR Anaïs JEGOUZO - Clémentine INGOLD - Tania FOURMY	3 rue Louis Blériot 28300 CHAMPHOL snu28@snuipp.fr - 02 37 21 15 32
SNUipp-FSU INDRE Pierre LAUMONNIER - Charline LAURENT	34, Espace Mendès-France 36000 CHATEAUROUX - snu36@snuipp.fr - 02 54 07 61 39
SNUipp-FSU INDRE-&-LOIRE Elise VEYRET - Simon DELAS - Marianne LE PENNEC	18 rue de l'oiselet 37550 SAINT AVERTIN - snu37@snuipp.fr - 02 47 61 82 91
SNUipp-FSU LOIRET Laurianne DELAPORTE - Muriel DION - Bruno CHIROUSE - Clélia RICHEMOND	10, rue Molière - 45000 ORLEANS snu45@snuipp.fr - 02 38 78 00 63

ESPE Orléans-Tours

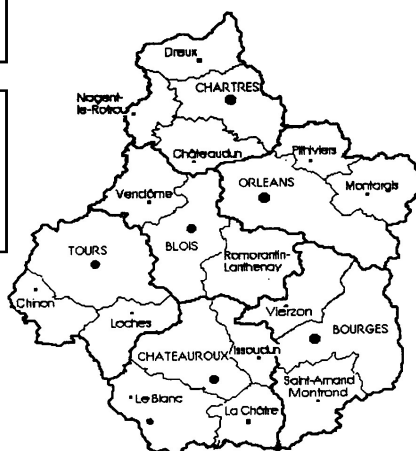
UN SIEGE ACADEMIQUE - 6 CENTRES DEPARTEMENTAUX

LE CENTRE DE CHARTRES
Tél. 02 37 91 60 10
1 rue Maréchal Leclerc
28000 CHARTRES

LE CENTRE DE BLOIS
Tél. 02 54 56 78 78
9 av. Paul Reneaulme
41000 BLOIS

LE CENTRE DE TOURS
Tél. 02 47 42 71 00
Bel Air - La Guignière
37230 FONDETTES

ESPE



**LE CENTRE D'ORLEANS
ST-JEAN**
Tél. 02 38 65 37 00
110 faubourg St-Jean
45017 ORLEANS CEDEX

LE CENTRE DE CHATEAUROUX
Tél. 02 54 08 21 21
102 avenue de Tours
36000 CHATEAUROUX

LE CENTRE DE BOURGES
Tél. 02 48 20 40 45
Rue Emile Hilaire Amagat
18000 BOURGES

SIEGE DE L'ESPE
TEL. 02 38 79 84 00

72, rue du Faubourg de Bourgogne - 45044 ORLEANS CEDEX